

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 Novembre 2017 à 20 h 30

PRESENTS : Chantal CHAIX, Isabelle MORINEAUD, M-Estelle GAUTHIER, Emilie DROUET, Patrick RONIN, Gilbert LOMBARD, Christian TRABUC, Martial BAILLE.

ABSENTS EXCUSES : Lionel CRESPIY, Alain MARTINEZ qui a donné pouvoir à Chantal CHAIX.

ABSENTE : Angélique EULOGE et Sébastien BONNEAU.

Gilbert LOMBARD est désigné comme secrétaire de séance.

- **Approbation du compte rendu de la séance du 19/09/2017** :

Approuvé à l'unanimité

- **Travaux sur réseau de collecte des eaux usées – attribution Lot n°2** :

Mme le Maire rappelle la consultation lancée auprès des entreprises concernant les travaux à effectuer sur le réseau de collecte des eaux usées pour éviter les eaux parasites et les entrées de racines dans plusieurs regards.

Elle précise que le lot n° 1 concernant le remplacement de canalisations a été attribué à l'Entreprise POLDER lors du précédent Conseil Municipal.

Pour le lot 2 concernant des travaux de réhabilitation de canalisation et regards par l'intérieur, une seule entreprise (TELEREP) avait répondu à l'appel d'offre et présentait une offre au-dessus de l'estimatif. Le maître d'œuvre a consulté une autre entreprise spécialisée et a demandé à l'entreprise TELEREP de faire une nouvelle offre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la nouvelle offre de la Sté TELEREP de Six Fours les Plages pour un montant HT de 23 010.00 €.

- **Travaux logements sociaux adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite – Prêt de la Caisse des Dépôts** :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de construction des 4 logements sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) au lieu-dit « Le Mardaric » ont débuté.

Elle précise que le plan de financement de ce projet prévoit de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 110 000.00 € au taux de 0.55 % remboursable sur 20 ans.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Changement d'opérateur pour télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Les actes soumis au contrôle de légalité de l'Etat (Délibérations – Arrêtés – Budgets) sont télétransmis en Préfecture à l'aide d'un opérateur de télétransmission ce qui permet de gagner en temps et en fiabilité. Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, il y a lieu de procéder à un changement de dispositif (iXchange au lieu de iXbus). Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Un avenant à la convention passée avec la Préfecture et avec la Sté JVS-Mairistem sera signé.

- **Remplacement du Tracteur – Demande de subvention D.E.T.R. 2018** :

Le tracteur détenu actuellement pour l'entretien de la voirie et le déneigement a été mis en circulation en août 2000. Il nécessite des réparations de plus en plus fréquentes. Il est donc proposé d'envisager son remplacement.

Le remplacement du matériel roulant destiné à l'entretien de la voirie est un des critères retenus pour l'obtention de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'exercice 2018, il est donc proposé de déposer une demande en ce sens.

Le plan de financement suivant est proposé :

<u>Dépenses</u>	Achat tracteur neuf	95 000.00 € HT
	Reprise ancien tracteur	15 000.00 €
	Total à subventionner	80 000.00 €
<u>Recettes</u>	DETR 2018 70 %	56 000.00 €
	Autofinancement	24 000.00 €
	Total recettes	80 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018 la plus élevée possible pour le remplacement de ce matériel important pour notre commune.

• **Sècheresse – Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :**

La sècheresse subie par notre région depuis de nombreux mois entraîne la détérioration de nombreuses habitations par l'apparition de fissures. Plusieurs dossiers ont été déposés en mairie à ce sujet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Une demande sera déposée avant la fin de l'année auprès de la Préfecture qui a indiqué que le ministère instruira les dossiers de juin à septembre 2018.

• **Cté de Cnes Jabron-Lure-Vançon-Durance (CCJLVD) – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la CCJLVD est une Communauté de communes à Fiscalité Professionnelle Unique et qu'à ce titre elle doit constituer une CLECT chargée d'étudier les charges et les produits des compétences transférées et in fine déterminer les attributions de compensations de chaque commune adhérente.

La CLECT s'est réunie et a évalué les transferts consécutifs à trois évènements qui sont :

1 – La fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Cté de Cnes de la Vallée du Jabron avec la Cté de Cnes Lure-Vançon-Durance. Il s'agissait là d'évaluer les charges transférées par les communes de la CCVJ,

2 – L'intégration de nouvelles compétences issues de la loi Notre (commerce, tourisme, développement économique, accueil des gens du voyage). La CLECT propose de sursoir à l'évaluation des charges transférées cette année 2017 pour ces compétences peu investies par les communes de la CCJLVD. Cette évaluation sera établie en 2018 de façon plus précise,

3 – Le transfert des compétences scolaires et périscolaires de la CCJLVD aux communes au 01/01/2018. La CLECT s'est attachée à déterminer dans un premier temps la méthode à adopter pour l'évaluation des sommes transférées. Elle propose de retenir les chiffres correspondant à la réalité et sur des périodes qui pourront être différentes en fonction de la prestation afin de prendre en compte les différentes évolutions notamment en ce qui concerne le personnel et la suppression des T.A.P.

La CLECT a rendu son rapport le 16/11/2017. Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les conclusions de ce rapport.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les conclusions de ce rapport et les montants d'attributions de compensation des communes de la Vallée du Jabron.

• **Aménagement centre village – Convention avec le Syndicat Mixte du Sisteronais Moyenne Durance d’Energie**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l’aménagement du centre village, il avait été convenu que les travaux concernant l’éclairage public et le réseau Telecom seraient mis en œuvre par la commune pour faciliter leur coordination avec les autres postes.

Ces travaux sont estimés à :

- 23 500.00 € HT pour l’éclairage public,
- 6 200.00 € HT pour le réseau Télécom

Le Syndicat a pour sa part pris en charge les honoraires de conception des travaux Télécom par le cabinet Saunier pour un montant de 900.00 € HT.

Ces compétences étant exercées par le SMSMDE il y a donc lieu de préciser le mode particulier de financement de cette opération. Il est proposé de passer une convention entre la commune et le syndicat.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité, la répartition de ces frais ainsi :

- remboursement du SMSMDE à la Commune de 100 % des travaux d’éclairage public soit environ 23 500.00 € HT,
- remboursement du SMSMDE à la Commune de 50 % de des travaux Télécom soit environ 3 100.00 € HT,
- remboursement de la Commune au SMSMDE de 50% de la maîtrise d’œuvre des travaux Télécom soit 450.00 € TTC.

• **Transfert CCJLVD/COMMUNE – Compétence scolaire et périscolaire**

Mme le Maire rappelle que la CCJLVD, à la majorité, a décidé le 31 août 2017 un retour aux communes de l’intégralité des compétences scolaires et périscolaire (garderie +restauration scolaire) au 1^{er} janvier 2018. Ceci entraîne le transfert des biens (bâtiments scolaires et périscolaire) et du personnel qui effectue plus de 50 % de son temps de travail sur ces compétences.

Le prochain conseil municipal qui aura lieu le 18 décembre prochain sera consacré en sa plus grande partie aux décisions nécessaires à ces transferts.

Mme le Maire précise également qu’une rencontre avec les membres du Conseil Municipal d’Entrepierres est prévue le mercredi 6 décembre 2017 à 18h30 en mairie d’Entrepierres afin d’échanger sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal entre nos 2 communes. Tous les conseillers sont bien entendus conviés à participer à cette importante réunion.

• **Informations et questions diverses :**

Les réunions de chantier pour la construction des logements au Mardaric ont lieu tous les jeudis à 14h00.

La date de cérémonie des vœux aura lieu le mardi 16 janvier 2018 à 18h30 salle polyvalente.

La rencontre des Salignac de France aura lieu du 28 avril au 1^{er} mai 2018 à Salignac de Mirambeau (17).

Les inscriptions sont prises jusqu’au 10 janvier 2018. Les modalités exactes d’organisation de ce déplacement seront à étudier prochainement.